



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide au développement

Question écrite n° 75481

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des jumelages établis entre les écoles françaises et celles des pays du tiers-monde. On connaît les difficultés nombreuses que rencontrent les enfants du tiers-monde pour suivre leur scolarité. Bien souvent, dès l'âge de huit ans, ces enfants sont contraints de travailler pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Lorsqu'ils ont la chance de continuer à fréquenter l'école, ils sont accueillis par leurs enseignants dans des conditions bien précaires. Les écoliers français seraient sensibles au développement des jumelages avec les écoliers des pays du tiers-monde. Cette correspondance leur permettrait de participer à l'aide apportée aux pays en développement, par l'envoi de matériel scolaire notamment. Elle deviendrait, pour eux, synonyme de responsabilité et de solidarité envers les enfants du tiers-monde. Il souhaite connaître ses intentions dans ce domaine et lui demande quelles dispositions sont envisagées pour développer les jumelages entre les écoles françaises.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75481

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1963